

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 21 avril 2005 à 19 h 30  
au Centre Mont-Royal  
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

#### SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;  
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| M. Carol Beaupré       | M. Alvaro Farinacci   |
| M. Jean-Jacques Beldié | Mme Helen Fotopulos   |
| M. André Boileau       | M. James V. Infantino |
| M. Georges Bossé       | M. Michel Latendresse |
| M. Pierre Bourbonnais  | M. Robert Libman      |
| M. Réjean Boyer        | M. Jacques Moreau     |
| M. André J. Côté       | M. Jacques Olivier    |
| M. Claude Dauphin      | M. Gilles Pelletier   |
| Mme Chantal Deschamps  | M. Michel Prescott    |
| M. Alan DeSousa        | Mme Monique Worth     |

#### N'ONT PU ASSISTER

M. Claude Carignan\*, M. Jean Gérin, M. Jean-Marc Robitaille\*,  
Mme Francine Senécal\* et M. Frank Zampino\*.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, le secrétaire de la  
Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line  
Rioux, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 14 avril 2005 et l'avis public a été  
donné le 18 avril 2005.

---

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 30.

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.  
Aucun conseiller n'a posé de question.

---

CC05-008

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE 17 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ PAR : M. James V. Infantino

APPUYÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de  
l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2005.

---

Arrivée de M. Beaupré.



CC05-009

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2004

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-071 adoptée à la séance du 12 avril 2005,

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Robert Libman

Il est résolu de prendre acte du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2004 déposés conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

CC05-010

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-073 adoptée à la séance du 12 avril 2005,

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : Mme Monique Worth

Il est résolu de nommer la firme KPMG s.r.l., comptables agréés, comme vérificateur de la Communauté pour l'exercice financier 2005, conformément à l'article 212 de la Loi sur la Communauté.

---

Arrivée de M. Prescott.

CC05-011

COMPOSITION DU CONSEIL

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-059 adoptée à la séance du 17 mars 2005,

PROPOSÉ PAR : M. Georges Bossé

APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (PL 9) et de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (PL 75), dix-neuf anciennes municipalités seront reconstituées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal dont quinze seront issues du territoire de la Ville de Montréal et quatre issues du territoire de la Ville de Longueuil ;

ATTENDU QUE le comité de transition de l'agglomération de Montréal entend recommander des modifications à la composition du conseil de la Communauté ;

ATTENDU QUE les recommandations envisagées ne tiennent pas compte de l'équilibre et des intérêts de la Communauté ;

Il est résolu

De rappeler à la ministre des Affaires municipales et des Régions que la composition actuelle du conseil de la Communauté découle d'un consensus politique intervenu entre les élus de la région métropolitaine lors de la constitution de la Communauté assurant l'équilibre de blocs régionaux de même que la parité des sièges pour l'Île-de-Montréal en échange de la présidence du conseil et du comité exécutif pour le maire de Montréal en plus d'un vote prépondérant au conseil en cas d'égalité des voix ;

.../3

CC05-011 (suite)

De rappeler à la Ministre que les membres du conseil de la Communauté sont désignés par les MRC et les villes assimilées à une MRC et que les débats métropolitains interpellent les intérêts des blocs régionaux de la Communauté ;

De souligner à la Ministre que la réforme découlant de la reconstitution d'anciennes municipalités a mis en place des conseils d'agglomération qui ont la responsabilité des compétences d'intérêt commun pour le territoire de l'agglomération, ces compétences étant celles à l'égard desquelles la Communauté joue un rôle de planification, de coordination et de financement ;

D'indiquer à la Ministre que la Communauté considère que la cohérence avec la réforme mise en place par le Projet de loi 75 requiert de confier aux conseils d'agglomération de Montréal et de Longueuil la responsabilité de désigner les membres du Conseil issus de ces territoires puisque cette situation permettrait :

- De respecter le consensus municipal intervenu et de maintenir la composition actuelle du conseil de la Communauté ;
- De respecter l'équilibre entre les blocs régionaux constituant la Communauté ;
- De respecter les compétences des conseils d'agglomération en reconnaissant à ces instances la légitimité de désigner leurs représentants à la Communauté pour participer aux décisions de planification, coordination ou financement dans des champs relevant de leur compétence ;
- De placer les villes reconstituées sur le même pied que toute municipalité locale qui doit participer à la désignation des membres du Conseil par l'intermédiaire de l'instance régionale des MRC ;

De demander en conséquence à la Ministre de maintenir la composition actuelle du conseil de la Communauté.

*M. Libman inscrit sa dissidence.*

---

CC05-012

#### NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution numéro CE05-058 adoptée à la séance du 17 mars 2005,

PROPOSÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

APPUYÉ PAR : M. Jacques Moreau

Il est résolu

De renouveler le mandat de Mme Michèle Guin, Mme Madeleine Paquin, M. Raymond Deschamps et M. Jean-Guy Langelier comme membres et administrateurs de la corporation Aéroports de Montréal pour un mandat de trois ans ;

D'inviter ces administrateurs à discuter avec la Communauté des orientations de la corporation Aéroports de Montréal.

---

Arrivée de Mme Deschamps.

VARIA

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse

De demander à l'Union des municipalités du Québec de dissoudre le Caucus d'affinité des municipalités de la métropole qui n'est pas représentatif de la région métropolitaine de Montréal.

Après délibérations, la proposition est retirée en vue d'être soumise au comité exécutif.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbaux des séances du comité exécutif du 3 février, 24 février et 17 mars 2005.
- 

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20 h 25.

Les résolutions CC05-008 à CC05-012 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Gérald Tremblay  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Claude Carignan, M. Jean-Marc Robitaille, Mme Francine Senécal et M. Frank Zampino ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Période de questions des citoyens  
Assemblée ordinaire du conseil du 21 avril 2005

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker  
STOP

Assainissement de l'air.